



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR
Surveillance des prix SPR

Appareils auditifs

Analyse du marché suisse et comparaison internationale des prix

Surveillance des prix

Berne, janvier 2020



Impressum

Appareils auditifs. Analyse du marché suisse et comparaison internationale des prix

Auteur: Malgorzata Wasmer

Surveillance des prix
Einsteinstrasse 2
3003 Berne

www.monsieur-prix.admin.ch

Berne, janvier 2020



Table des matières

Résumé.....	4
1. Marché des appareils auditifs en Suisse.....	5
1.1 Demande.....	5
1.2 Offre	5
2. Formation des prix des appareils auditifs.....	8
2.1 Coût des composants.....	8
2.2 Prix d'usine.....	8
Marché suisse	8
Comparaison internationale.....	10
2.3 Prix des prestations par l'audioprothésiste	16
3. Conclusions.....	17
4. Bibliographie.....	18



Résumé

Le marché mondial des appareils auditifs est en pleine expansion. Il croît à un taux de 4 à 6% par an et cette hausse de la demande devrait se poursuivre à l'avenir. La croissance du marché est soutenue par l'évolution démographique qui se traduit par une proportion plus importante de personnes de plus de 60 ans, souffrant plus souvent du déficit auditif. Même s'il n'y a pas de doute que les appareils améliorent la qualité de vie des personnes malentendantes (le niveau de satisfaction des porteurs d'aides auditives en Suisse est d'ailleurs élevé), le niveau des prix est par contre indiscutablement haut.

Objectifs et méthode

La présente étude analyse la formation des prix d'appareils auditifs et évalue leur niveau, partant de l'estimation du coût de revient, par le prix de gros (prix d'usine), jusqu'au prix final demandé par l'audioprothésiste. L'analyse du niveau de prix d'usine en Suisse, mis en perspective internationale, se base sur les résultats d'une enquête menée par la Surveillance des prix entre avril et juin 2019 auprès des cinq plus grands fabricants d'audioprothèses en Suisse, à savoir : GN Hearing, Sivantos, Sonova, Widex et William Demant. Les prix des appareils auditifs en Suisse ont été comparés avec les prix dans les pays suivants : Allemagne, Danemark, France, Norvège, Royaume-Uni et Etats-Unis.

Principaux résultats

Notre analyse révèle une forte variation des prix d'usine d'un pays à l'autre pour les mêmes appareils auditifs. En comparaison internationale, les prix d'usine en Suisse sont plus élevés que dans d'autres pays européens. Les prix semblent influencés par les différences entre la politique d'achats (l'importance du secteur privé et du secteur public), les différents régimes nationaux de remboursement ainsi que le comportement des utilisateurs finaux (choix de modèle, disposition à cofinancer l'achat d'un appareil). En principe, les politiques d'achats publics permettent de réduire les prix d'appareils auditifs de manière considérable. Un approvisionnement centralisé (comme au Danemark et au Royaume-Uni) s'avère beaucoup moins coûteux que la vente individuelle aux commerces spécialisés (Suisse). Les consommateurs suisses sont fortement disposés à participer aux coûts et la demande en appareils auditifs haut de gamme est élevée. En Allemagne où le montant pris en charge par les assurances est un peu plus élevée, le consommateur final est moins disposé à payer en plus. Enfin, le manque de transparence au niveau des prix chez les audioprothésistes, étant donné que la facturation englobe souvent l'appareil et des prestations associées, contribue également au maintien du haut niveau des prix en Suisse.

Conclusions

Les résultats de la comparaison internationale des prix et des marchés d'appareils auditifs indiquent que les appareils auditifs en Suisse pourraient être acquis à un prix nettement plus avantageux sans que la qualité ne soit affectée. Afin d'accroître la concurrence dans le domaine des appareils auditifs et de baisser les prix, le Surveillant des prix préconise des mesures suivantes :

- 1) l'acquisition centralisée des appareils auditifs par une autorité fédérale directement auprès des fabricants par voie d'appel d'offres ;
- 2) la remise des appareils aux utilisateurs dans les grands centres régionaux afin d'accroître l'efficacité de la distribution ;
- 3) un meilleur contrôle exercé par les offices de l'assurance-invalidité (AI) quant à l'application des règles concernant la facturation séparée de la vente des appareils auditifs et des prestations de services afin d'augmenter la transparence et ainsi faire pression sur les prix ;
- 4) l'incitation des assurés à faire jouer la concurrence entre les audioprothésistes en ce qui concerne les prestations de services supplémentaires.

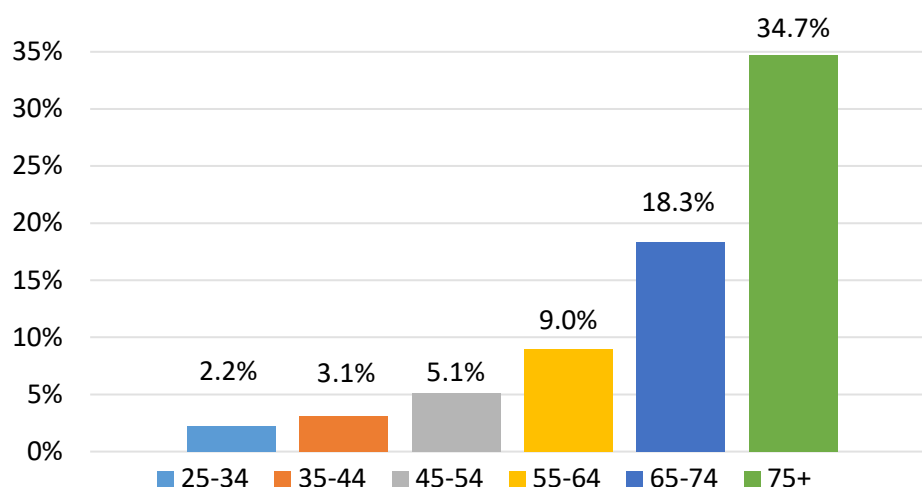


1. Marché des appareils auditifs en Suisse

1.1 Demande

Selon les résultats de l'étude EuroTrak 2018, 7,7% de la population suisse souffrent d'une perte auditive. La déficience auditive concerne surtout les personnes âgées de 65 ans et plus (voir le graphique 1). Etant donné que cette classe d'âge est en augmentation, le nombre de porteurs potentiels d'aides auditifs va croître continuellement dans les années à venir.

Graphique 1 : Déficience auditive en Suisse (auto-déclaré, par groupe d'âge)



Source : Etude EuroTrak 2018 : faits et chiffres, publié sur le site de Hearing Systems Manufacturers

En comparaison internationale, la Suisse enregistre le taux de perte auditive (7,7%) le plus faible en Europe. La déficience auditive est légère chez 34%, modérée chez 44%, sévère chez 16% et profonde chez 6% des personnes concernées¹. En ce qui concerne le taux d'adaptation, à savoir le nombre de personnes qui traitent leur perte auditive, la Suisse détient la 3^e position avec 44 %, après le Danemark (53%) et le Royaume-Uni (48%)². Or, la Suisse arrive en tête avec 82% de porteurs d'appareils auditifs pour les deux oreilles. Enfin, ce sont les Suisses qui portent leur appareil auditif le plus longtemps chaque jour, soit 9,8 heures.

1.2 Offre

Afin de mieux connaître le marché des appareils auditifs en Suisse du côté de l'offre, la Surveillance des prix a mené, entre avril et juin 2019, une enquête auprès des cinq plus grands fabricants d'audioprothèses en Suisse, à savoir GN Hearing, Sivantos, Sonova, Widex et William Demant. Le Tableau 1 donne un aperçu de ces principaux fabricants, de leurs marques commercialisées en Suisse, de la localisation du siège principal et des sites de production. Elles sont toutes des entreprises européennes, danoises en majorité. Sivantos, ayant son siège à Singapour, constitue une exception. Les chaînes de production sont situées en Europe (Danemark, Pologne, Suisse ou Estonie) ou en Asie (Singapour, Chine ou Vietnam).

¹ Etude EuroTrak 2018 : faits et chiffres, Hearing Systems Manufacturers.

² A noter que, selon une étude européenne sur le marché des aides auditives (Alcimed 2009), le taux de la population appareillable peut être fixé à 50% de la population globale des malentendants. Même dans les pays où le reste à charge des patients est nul ou négligeable (Royaume-Uni ou Danemark), le taux de recours aux audioprothèses ne dépasse pas le seuil de la moitié des déficients auditifs. La progression potentielle du marché des appareils auditifs est donc limitée.



Tableau 1 : Principaux fabricants d'appareils auditifs commercialisés en Suisse

Fabricant	Marques	Siège principal	Sites de production
GN Hearing	ReSound, Jabra	Danemark	Danemark, Etats-Unis, Chine et Malaisie
Sivantos*	Signia, Siemens	Singapour	Singapour, Chine et Pologne
Sonova	Phonak, Unitron, Hansaton	Suisse	Suisse, Chine et Vietnam
Widex*	Widex	Danemark	Danemark et Estonie
William Demant	Bernafon, Oticon	Danemark	Pologne et Mexique

* WS Audiology depuis la fusion de Sivantos et Widex le 1^{er} mars 2019.

Source : Rapports annuels et sites internet des entreprises

Selon les résultats de notre enquête, le marché des appareils auditifs en Suisse est fortement concentré : cinq fabricants représentent environ 90% des ventes sur le marché et trois entreprises détiennent ensemble environ 80% des parts de marché. Ceci correspond à la situation au marché mondial où six producteurs possèdent ensemble 98% des parts de marché en terme d'unités vendues. Le 1^{er} mars 2019, Sivantos et Widex ont mené à bien une fusion et ont créé une nouvelle entreprise sous le nom de WS Audiology³. Suite à cette fusion, il y a désormais trois grandes entreprises avec une part de marché mondial d'environ 25% chacune⁴. Néanmoins, dans le présent rapport, nous allons traiter Sivantos et Widex séparément étant donné que les données analysées concernent l'année 2018, donc avant la fusion.

Selon les estimations des fabricants des appareils auditifs, environ 80'000 à 85'000 appareils ont été vendus en Suisse en 2018. Ce chiffre prend en compte les prothèses auditives vendues chez les acousticiens suisses, les appareils achetés par des personnes privées à l'étranger et les importations directes par des audioprothésistes. En effet, des fabricants confirment que les chaînes internationales d'audioprothésistes ont et utilisent la possibilité d'importer leurs appareils en Suisse par leurs propres canaux de distribution, par exemple de l'Allemagne ou de l'Autriche. Déjà en 2011, les fabricants ont déclaré non seulement qu'ils n'empêchaient pas ces importations, mais aussi qu'ils assuraient le service et les réparations de ces appareils en Suisse (voir le rapport COMCO, 2011). Depuis 2009, il y a eu environ 2'700 modèles d'appareils auditifs approuvés et autorisés sur le marché suisse représentant plus de 30 marques différentes⁵. En Suisse, on trouve des appareils auditifs chez les audioprothésistes, en pharmacie et dans les drogueries.

Appareils auditifs sur le marché suisse selon le type de construction

Sur le marché des appareils auditifs, on peut distinguer aujourd'hui trois groupes principaux de modèles selon le type de construction:

³ *Sivantos and Widex successfully complete merger: new company to operate as WS Audiology*, Communiqué de presse de Sivantos du 1^{er} mars 2019 <https://www.sivantos.com/2019/03/01/new-company-ws-audiology/>

⁴ *The Hearing Review, Industry Consolidation, Act 2?*, publié le 22 mai 2018. <http://www.hearingreview.com/2018/05/industry-consolidation-act-2/>

⁵ Liste des appareils homologués du 31.07.2019, METAS. L'institut fédéral de métrologie METAS, mandaté par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), actualise régulièrement une liste des appareils auditifs satisfaisant aux exigences de l'assurance-invalidité (AI) et de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et conformes aux normes internationales, pour lesquels le versement d'un forfait aux personnes malentendantes est admis.



1. **Les contours d'oreille** (BTE – *behind the ear*) fixés derrière l'oreille avec un écouteur inséré dans le conduit auditif. Ce sont les modèles les plus répandus en Suisse. Le contour d'oreille est l'appareil le plus robuste. Il constitue une solution pour presque tous les niveaux de perte auditive, allant de la perte légère jusqu'à la surdité profonde.
2. Les **mini-appareils contour d'oreille** (mini BTE), les **appareils avec écouteur** restituant le son **placé dans l'oreille** (RIE – *receiver in the ear*) **ou dans le conduit auditif** (RIC – *receiver in the canal*). Ces appareils ressemblent aux contours d'oreille mais sont plus petits et donc plus discrets. Ils conviennent à une perte auditive allant de légère à sévère.
3. Les **appareils intra-auriculaires** sont moins visibles que les traditionnels contours d'oreille. Dans ce groupe, on trouve les modèles placés dans le pavillon de l'oreille (ITE – *in the ear*), dans le conduit auditif (ITC – *in the canal*) ou enfoncés profondément dans le conduit auditif et pratiquement invisibles (CIC – *completely in the canal*). Enfin, les appareils intra-auriculaires IIC (*invisible in canal*) sont les plus discrets. En raison de leur taille, ces aides auditives peuvent compenser, en premier lieu, des pertes auditives faibles à moyennes.



Source: Hearing Aid Buying Guide, Consumer Reports, Etats-Unis, publié le 2 janvier 2019
<https://www.consumerreports.org/cro/hearing-aids/buying-guide/index.htm>

En Suisse et dans le monde, les aides auditives placées derrière l'oreille sont les appareils auditifs les plus populaires. Aujourd'hui, les contours d'oreille et les mini-appareils contours d'oreille (mini BTE, RIE et RIC) comptent pour environ 90% des ventes en Suisse, dont les derniers seuls pour environ 70%. Les appareils intra-auriculaires ne représentent que 10% de vente (voir le graphique 2). Ces chiffres sont comparables aux autres marchés européens et au marché américain. En 2018, en France, les appareils RIC ont représenté environ 70% du marché, les contours d'oreille traditionnels 23% et les intra-auriculaires seulement 7%⁶. Aux Etats-Unis, les contours d'oreille traditionnels (BTE) ont été choisis par 12.5 % et les appareils RIC par 72.5% des usagers⁷.

Graphique 2 : Marché des appareils auditifs en Suisse selon le type de construction



Source : Rapport annuel d'un fabricant

⁶ Audio Infos, *Ventes d'aides auditives : plébiscite pour les écouteurs déportés*, publié le 14 décembre 2018
<https://www.edp-audio.fr/actualites/entreprises/6202-ventes-d-aides-auditives-plebiscite-pour-les-ecouteurs-deportes>

⁷ The Hearing Review, *Hearing Aid Sales Increase by 2.5% in First Quarter of 2019*, publié le 1 mai 2019.
<http://www.hearingreview.com/2019/05/hearing-aid-sales-increase-first-quarter2019/>



Importance de l'innovation

En matière d'innovation, les fabricants des appareils auditifs ont adopté une stratégie d'innovation permanente et un cycle de vie très court des produits. Une telle stratégie se traduit par le lancement tous les deux ans d'audioprothèses bénéficiant d'options supplémentaires et miniaturisées⁸. Les appareils auditifs d'aujourd'hui peuvent se connecter sans fil aux smartphones, PC, tablettes, TV et kits mains-libres. A l'aide des applications p.ex. sur un smartphone, les personnes malentendants peuvent adapter leur audition aux différentes situations. D'ailleurs, il existe aujourd'hui sur le marché des appareils rechargeables qui permettent de s'épargner le changement de piles. Les appareils offerts aux clients deviennent donc toujours plus performants. Le niveau de performance de base d'une aide auditive d'aujourd'hui est nettement supérieur à celui d'il y a cinq ans.

2. Formation des prix des appareils auditifs

La formation du prix d'un appareil auditif s'inscrit dans une chaîne de valeur qui comprend les producteurs, parfois les structures intermédiaires (les grossistes) et les audioprothésistes. A chaque étape, une marge est réalisée sur le prix du produit. Le prix payé par un utilisateur final englobe donc le prix d'un appareil (le prix d'usine), la marge réalisée au cours de la distribution et le prix des prestations d'un audioprothésiste.

2.1 Coût des composants

Comme présenté dans le Tableau 1, les chaînes de production des fabricants d'appareils auditifs se trouvent en principe en Europe (Suisse, Danemark, Pologne et Estonie) pour la production plus avancée techniquement et en Asie (Singapour, Chine et Vietnam), où essentiellement l'assemblage standard des produits est assuré. Selon les estimations de l'Autorité de la concurrence en France, le coût des composants (matières premières) des appareils auditifs en 2016 était entre 70 et 140 euros (entre 80 et 160 CHF), toutes les gammes d'appareils confondues. L'enquête auprès des principaux fabricants a révélé que les principaux types de composants sont fabriqués en série et se retrouvent intégrés au produits finis tels que les microprocesseurs numériques, les microphones et les écouteurs. Par conséquent, à la base, un grand nombre d'audioprothèses sont, d'un point de vue strictement technique, quasi identiques et leurs coûts de production se révèlent similaires pour toutes les gammes. C'est seulement parmi les produits de pointe qu'une certaine différenciation commence à se faire remarquer. En fin de chaîne de fabrication, une différenciation entre les appareils en fonction des gammes (ou classes) est effectuée grâce à un logiciel qui permet de restreindre l'accès à certaines fonctionnalités. Ceci a un impact direct sur le prix du produit. Malgré le coût de production similaire, le prix de vente d'un appareil peut varier fortement en fonction du nombre de fonctionnalités activées.

2.2 Prix d'usine

Marché suisse

Le marché suisse d'appareils auditifs est un marché strictement privé. Il n'existe pas de centrales d'achats étatiques. Le prix effectivement payé est avant tout le résultat de négociations entre les fabricants et les audioprothésistes privés, leurs associations ou les chaînes internationales. Les prix de catalogue des fabricants et les prix de la concurrence pour les produits similaires constituent souvent le point de départ des négociations. En effet, les aides auditives de différents fabricants sont généralement comparables en termes de caractéristiques technologiques. Outre le niveau technique et les

⁸ Autorité de la concurrence en France (2016) *Quelles pistes pour améliorer la concurrence dans le secteur des audioprothèses en France ?*



fonctionnalités d'un appareil auditif, son prix de fabrique incorpore également la rémunération des investissements en R&D, le coût de marketing et d'homologation et les coûts après-vente. Le pouvoir de négociation des distributeurs dépend du volume de leurs commandes qui peut être important en cas d'achats groupés. Les producteurs participant à notre enquête ont fortement souligné que les prix effectifs de vente sont largement inférieurs aux prix de catalogue. Ces derniers ne représentent que des valeurs indicatives « qu'aucun client sur le marché suisse paie », en reprenant les mots d'un fabricant. En effet, selon les résultats de notre enquête, les remises accordées aux audioprothésistes suisses sont en moyenne de 55% sur les prix catalogue, excédant même 70% pour un quart des cas. Cette stratégie d'octroyer des remises importantes est relativement uniforme et concerne tous les producteurs. Elle est également présente sur les autres marchés privés en Europe et aux États-Unis. Le niveau moyen de rabais est près de 70% au Royaume-Uni et en Allemagne, de 60% en France et aux États-Unis et de 45% au Danemark⁹.

Par conséquent, ces rabais sont pris en compte dans l'analyse des prix effectivement payés sur le marché. Tous les prix d'usine analysés ci-dessous sont les prix médians après remises octroyées habituellement à chaque modèle¹⁰. Le prix médian indique que la moitié des appareils ont un prix inférieur et l'autre moitié un prix supérieur à la valeur médiane¹¹. Notre analyse s'appuie sur les données que nous avons reçues de la part des entreprises et pour les marques suivantes : GN Hearing (ReSound), Sivantos (Signia), Sonova (Phonak), Widex (Widex) et William Demant (Bernafon, Oticon). Sur la base des prix de 328 modèles d'appareils auditifs, nous pouvons constater qu'en 2018 le prix d'usine médian sur le marché suisse s'est élevé à 600 CHF. Toutefois, la variation des prix sur le marché a été importante. On y trouve des appareils dont les prix vont de 88 CHF pour les moins chers à 2'792 CHF pour les plus onéreux (voir Tableau 2).

Tableau 2 : Prix d'usine (prix médians après remises) des aides auditives les plus vendues en Suisse (Top 3 et Top 10) (en CHF)

	Prix minimum	Prix médian	Prix maximum
Top 3 de chaque fabricant	396	625	1560
Top 10 de chaque fabricant	88	594	1620
Tous modèles confondus (328 modèles)	88	600	2792

Source : Enquête de la Surveillance des prix

En ce qui concerne les appareils les plus vendus en Suisse, dans les « Top 3 » et dans une moindre mesure aussi dans les « Top 10 », on trouve surtout des appareils appartenant au groupe des mini-appareils contour d'oreille (mini BTE), des appareils avec écouteur restituant le son placé dans l'oreille (RIE) et dans le conduit auditif (RIC). Les appareils de cette catégorie, qui représentent 70% du marché, sont de manière générale plus chers que les autres (voir Tableau 3). Le prix médian de ces appareils, étant égal à 715 CHF, est de 50% plus élevé qu'un prix médian des contours d'oreille standards qui coûtent à la sortie d'usine 480 CHF suisses. Les modèles les plus coûteux sont presque deux fois plus chers que des contours d'oreille standards (BTE) et des appareils intra-auriculaires.

⁹ Résultats de notre enquête.

¹⁰ Les prix médians n'ont pas été pondérés par rapport au volume des ventes de chaque modèle.

¹¹ Le choix du « prix médian » au lieu du « prix moyen » se justifie par le fait que la distribution sous-jacente n'est pas une distribution normale. Dans une distribution où il y a beaucoup d'appareils à prix modérés, mais certains sont coûteux et quelques-uns très chers, le prix moyen pourrait être assez élevé, puisqu'il inclut les prix des appareils les plus coûteux. La médiane, qui est le nombre au centre de la distribution, donne donc une valeur plus exacte et réaliste des prix auxquels la plupart des gens sont confrontés.



Tableau 3 : Prix d'usine (prix médians après remises) des aides auditives en Suisse selon la forme de construction (en CHF)

Modèle d'appareil	Nombre de modèles comparés	Prix minimum	Prix médian	Prix maximum
Contour d'oreille (BTE)	83	95	480	1440
Mini-appareil contour d'oreille (mini BTE) / App. avec écouteur dans l'oreille (RIE) / App. avec écouteur dans le conduit auditif (RIC)	106	116	715	2792
Intra-auriculaire ITE (in the ear) / ITC (in the canal) / CIC (completely in the canal) / IIC (invisible in canal)	77	95	600	1410

Source : Enquête de la Surveillance des prix

Comparaison internationale

Afin de situer le niveau des prix en Suisse dans une perspective internationale, nous avons procédé à une comparaison des prix d'usine avec plusieurs pays européens et les Etats-Unis¹². Notre analyse révèle une forte variation des prix d'un pays à l'autre pour les mêmes appareils auditifs. Les prix semblent influencés par la structure globale très différente des marchés locaux. Les différences entre la politique d'achats (l'importance des secteurs privé et public), les différents régimes nationaux de remboursement, ainsi que le comportement des utilisateurs finaux (sur le choix du modèle ou la disposition à cofinancer l'achat d'un appareil) contribuent aux variations importantes des prix de gros entre les pays.

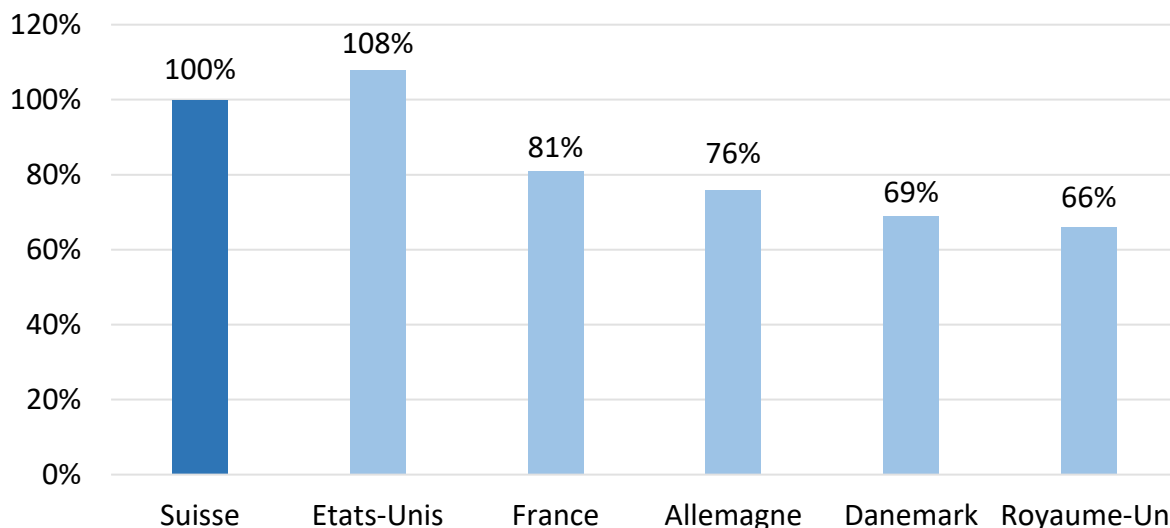
Systemes d'achats (secteur privé versus secteur public)

En ce qui concerne le secteur privé, nous avons comparé les prix d'usine des dix modèles d'appareils auditifs les plus vendus en Suisse par chacun de trois fabricants majeurs. Ainsi, les prix de 30 modèles ont été comparés entre les différents pays. Une analyse révèle que les prix d'usine sur le marché privé s'élèvent, par rapport aux prix suisses, à 81 % en France, 76 % en Allemagne, 69% au Danemark et 66 % au Royaume-Uni. Uniquement aux Etats-Unis, les appareils auditifs sont plus chers qu'en Suisse (voir le graphique 3).

¹² La comparaison des prix avec l'étranger a été réalisée sur la base des cours des devises (moyenne annuelle 2018) pratiqués par la Banque nationale suisse : 1 EUR = 1.15 CHF, 100 DKK = 15.49 CHF, 100 NOK = 12.03 CHF, 1 USD = 0.978 CHF (<https://data.snb.ch/fr/topics/ziredev#!/cube/devkua>)



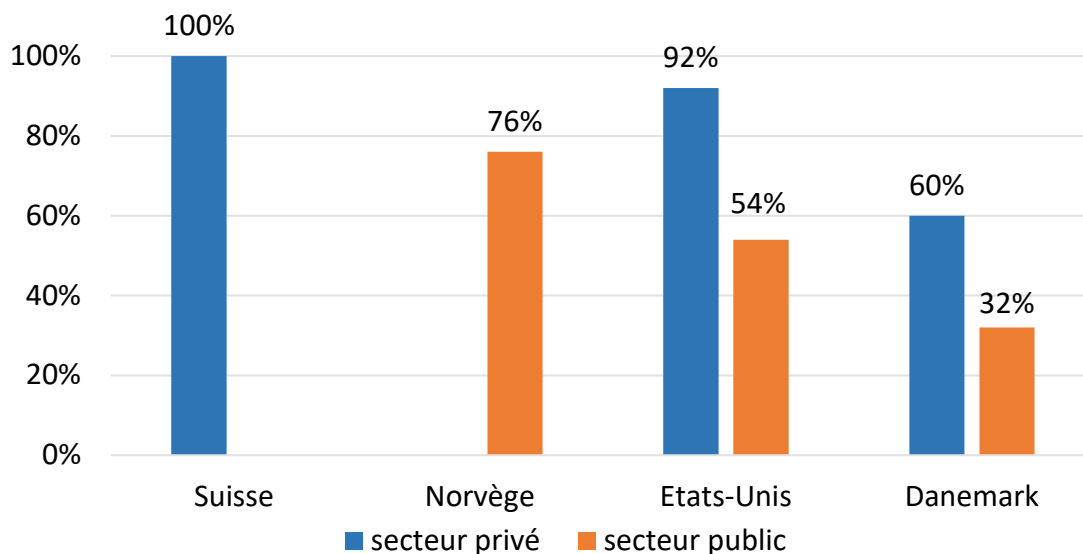
Graphique 3 : Niveau des prix d'usine (prix médians après les remises) des dix appareils auditifs les plus vendus (Top 10 en Suisse) pour chacun de 3 fabricants majeurs, dans le secteur privé, par pays (données 2018)



Source : Enquête de la Surveillance des prix

Le système d'approvisionnement mis en place par les différents pays joue certainement un rôle important dans la formation des prix. Les différences des prix entre les pays sont particulièrement marquantes si l'acquisition d'appareils auditifs se réalise au travers des institutions étatiques. Pour cette analyse, nous avons comparé les prix des mêmes modèles vendus en Suisse et dans les deux secteurs (privé et public) de chaque pays de référence. Nous avons retenu 33 modèles d'appareils pour la Norvège, 5 modèles pour les Etats-Unis et 44 modèles pour le Danemark. Le graphique 4 ci-dessous présente la différence des prix d'usine des appareils auditifs vendus dans le secteur privé et public.

Graphique 4 : Niveau des prix d'usine (prix médians après les remises) dans le secteur privé et dans le secteur public, par pays (données 2018)



Note : Comparaison des prix d'usine pour les mêmes modèles d'appareils auditifs vendus en Suisse et en Norvège (33 modèles d'appareils), aux Etats-Unis (5 modèles) et au Danemark (44 modèles).

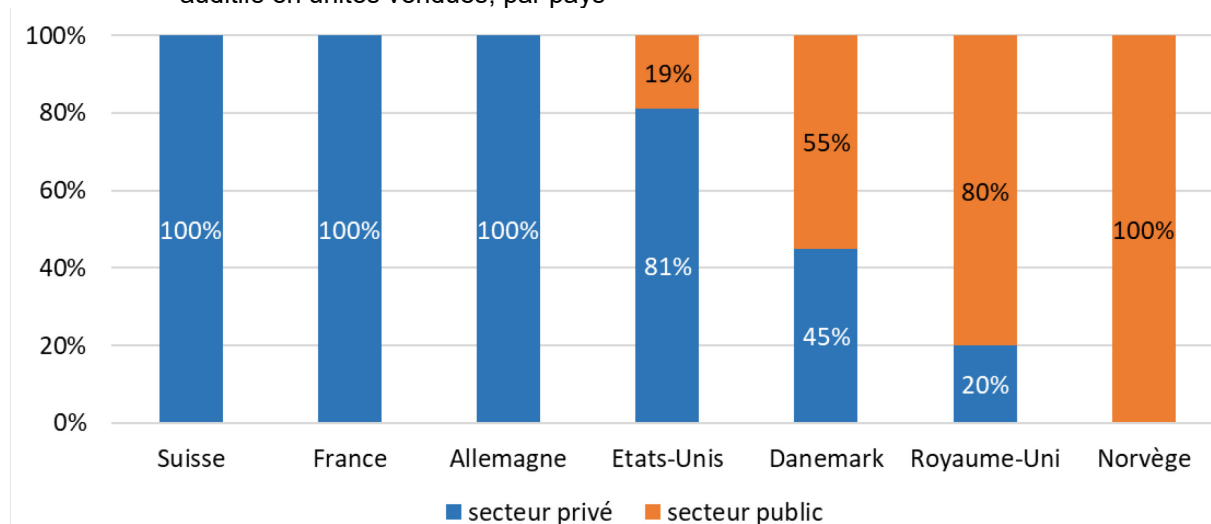
Source : Secteur privé : données fournies par les 3 producteurs majeurs. Secteur public: *Veterans Affairs (VA)* aux Etats Unis, une centrale d'achat publique *Amgros* au Danemark, *Norsk Teknisk Audiologisk Forening* en Norvège



Alors que les prix dans le secteur public aux Etats-Unis et au Danemark représentent quasiment la moitié des prix pratiqués dans le secteur privé, les prix en Norvège, où le marché est pratiquement entièrement financé par le secteur public, peuvent sembler étonnamment élevés. Selon l'organisation d'administration norvégienne NAV (Arbeids- og velferdsdirektoratet)¹³, le niveau élevé des prix en Norvège par rapport à d'autres pays européens ayant un système similaire (comme le Danemark) s'explique par (1) une faible concurrence sur les prix (le niveau de remboursement sert de référence pour les prix proposés dans le cadre des appels d'offre) (2) seules les aides auditives les plus avancées, y compris les dernières développements technologiques, sont offertes aux patients et (3) des services supplémentaires sont inclus dans le prix, comme la possibilité pour les patients de tester gratuitement les aides auditives pendant une période pouvant atteindre 6 mois¹⁴.

De manière générale, les politiques d'achats publics d'appareils auditifs permettent de réduire les prix des appareils sur le marché de manière considérable¹⁵. C'est également la conclusion à laquelle est parvenue le Contrôle fédéral des finances (CDF) dans son évaluation de l'octroi des aides auditives en Suisse en 2007. Le CDF a recommandé à l'OFAS de poursuivre l'examen de l'acquisition d'appareils auditifs par voie d'appel d'offres¹⁶. Les producteurs qui ont participé à notre enquête admettent également qu'un approvisionnement centralisé (par exemple au Royaume-Uni ou au Danemark) est beaucoup moins coûteux que la vente individuelle aux commerces spécialisés caractéristique pour la Suisse¹⁷. Toutefois, l'importance du secteur privé et du secteur public n'est pas identique dans tous les pays (voir le graphique 5). Dans les deux pays où le secteur public est important, notamment au Danemark et au Royaume-Uni, les prix des appareils vendus dans le marché privé sont également plus bas que dans d'autres pays.

Graphique 5 : Répartition du secteur privé et du secteur public sur le marché d'achats d'appareils auditifs en unités vendues, par pays



Source : USA: The Hearing Review, *Hearing Aid Sales Increase by 2.5% in First Quarter of 2019*, publié le 1^{er} mai 2019; Danemark: une centrale d'achat publique *Amgros*; Royaume-Uni: BIHIMA (the British Irish Hearing Instrument Manufacturers Association), Market Statistics Q1 2019

¹³ Traduction : Direction du travail et du bien-être social.

¹⁴ Commission Européenne (2019) Décision concernant « Case M.8941 - EQT / WIDEX / JV ».

¹⁵ Voir aussi : Alcimed (2009) Etude européenne sur le marché et les prix des aides techniques destinées aux personnes handicapées et âgées en perte d'autonomie, CNSA.

¹⁶ Contrôle fédéral des finances CDF (2007) *Politique d'octroi de moyens auxiliaires aux personnes handicapées Evaluation de l'attribution de moyens auditifs à l'AI et à l'AVS*.

¹⁷ La Surveillance des prix ne dispose pas de données sur les prix d'appareils auditifs sur le marché public au Royaume-Uni.



Le marché d'appareils auditifs en **France** et en **Allemagne** est, comme en Suisse, entièrement privé. Par contre, la taille des marchés est beaucoup plus importante. Après le Royaume-Uni, ces deux pays constituent les deux plus grands marchés des aides auditives en Europe avec respectivement 1,26 million unités vendues en 2017 en Allemagne et 753 000 en France. Le marché de détail comprend des détaillants indépendants, des groupements d'achat regroupant des audiologistes indépendants, des grandes chaînes régionales, nationales ou internationales, mais aussi les magasins d'optique et les points de vente appartenant aux fabricants. La taille du marché et une forte représentation de groupements d'achat (entre 40% et 60%) pourraient en effet exercer une forte pression sur les prix dans ces deux pays. Selon les fabricants, les points de vente d'appareils auditifs en Suisse doivent être approvisionnés en petites quantités et les audioprothésistes ont besoin d'un fort soutien de la part du fabricant. Tandis qu'à l'étranger, les appareils sont souvent vendus aux grandes centrales d'achat qui représente des volumes d'achats importants. Selon les résultats de notre enquête, en 2018, le prix médian (non-pondéré) au niveau du commerce de gros pour les 10 appareils auditifs les plus vendus a été de 390 CHF en France, et de 366 CHF en Allemagne.

Aux **Etats-Unis**, le marché d'aides auditifs est largement dominé par le secteur privé. L'activité de distribution publique des appareils auditifs aux anciens combattants par le *Department of Veterans Affairs (VA)*¹⁸ représentait, au début de l'année 2019, 19 % de l'ensemble du marché¹⁹. Les prix dans ce secteur public sont toutefois considérablement plus bas que dans le secteur privé (voir le graphique 4).

Au **Danemark** et au Royaume-Uni, le marché privé coexiste avec le marché public. Le marché danois des appareils auditifs est constitué d'environ 55 % du marché public (vente d'appareils auditifs à une centrale d'achat étatique sur la base de procédures d'appel d'offres) et 45 % du marché privé (vente d'appareils auditifs à des magasins de détail privés sur la base de négociations bilatérales). Le marché est relativement petit avec 158 000 appareils auditifs vendus en 2017. En ce qui concerne le marché public, l'acquisition d'appareils auditifs est gérée par *Amgros*, une centrale d'achat publique agissant au nom des cinq autorités régionales. Les aides auditifs sont ensuite dispensées dans 21 cliniques auditives généralement situées dans des hôpitaux publics et 40 cliniques plus petites qui ont un accord avec les autorités régionales. *Amgros* procède aux appels d'offres nationaux dans le but d'assurer l'approvisionnement des aides auditives de bonne qualité avec les plus grandes économies possibles. Le prix moyen des appareils auditifs sur appel d'offres est d'environ 1400 DDK (168 CHF) par unité. Les contrats résultant des appels d'offres de l'*Amgros* ont généralement une durée de deux à quatre ans. Ceci augmente la concurrence entre les fabricants et exercent une forte pression sur les prix.

Le **Royaume-Uni** est le plus grand marché européen des aides auditives, avec plus de 1,7 million d'unités vendues en 2018²⁰. Le cadre général de la fourniture d'appareils auditifs au Royaume-Uni se caractérise par la prépondérance de ventes publiques, gérées par l'intermédiaire du *National Health Service (NHS)* du Royaume-Uni, qui représentent plus de 80% des appareils auditifs distribués aux patients au Royaume-Uni. Les 20 % restants sont distribués par l'intermédiaire de détaillants privés. Bien que le NHS fournisse 80% des aides auditives, en raison de leur volume d'achat et des prix plus bas sur les aides auditives qu'ils peuvent commander, ils ne détiennent que 55,6% du marché total. Les entreprises privées de vente au détail détiennent environ 45 % de la part de marché totale du Royaume-Uni²¹. Le NHS qui assure également la distribution et le service d'appareils est souvent critiqué à cause d'un choix restreint de types d'appareils offerts aux patients ou d'un réglage sous-optimal des appareils.

¹⁸ Traduction : Ministère des Anciens Combattants.

¹⁹ The Hearing Review, *Hearing Aid Sales Increase by 2.5% in First Quarter of 2019*, publié le 1 mai 2019. <http://www.hearingreview.com/2019/05/hearing-aid-sales-increase-first-quarter2019/>

²⁰ BIHIMA (the British Irish Hearing Instrument Manufacturers Association), *Market Statistics Q1 2019*

²¹ The Ear Foundation (2011) *The Latest Hearing Technologies: Uptake and Evaluation (Confidential Report for NHS Innovations)*: <https://www.earfoundation.org.uk/research/research-categories/recent/the-latest-hearing-technologies-uptake-and-evaluation>



Même si le choix est en effet limité, les appareils standards sont modernes (bien qu'ils ne soient pas les derniers modèles) et l'éventail d'appareils devient avec le temps de plus en plus large.

La **Norvège** offre des prothèses auditives directement par l'intermédiaire de son système de santé public. Le marché norvégien se caractérise par l'utilisation de procédures d'appel d'offres. Les appels d'offres publics sont gérés par la NAV - Arbeids- og velferdsdirektoratet, un organisme public chargé d'organiser tous les deux à quatre ans des appels d'offres pour la sélection des appareils auditifs distribués dans les hôpitaux et cliniques publics. Selon la NAV, le prix des prothèses auditives est généralement proche du niveau maximum de remboursement. Puisque la grande majorité des appareils auditifs, généralement des produits haut de gamme, est entièrement financée par le système de santé public, certains fabricants n'introduisent pas du tout d'appareils moins performants en Norvège.

Systèmes de remboursement et choix des consommateurs

Les différences entre les régimes nationaux de remboursement ainsi que le choix d'appareils par les consommateurs peuvent également contribuer aux variations des prix de gros entre les pays. Pendant que, par exemple, les consommateurs au Royaume-Uni reçoivent un appareil auditif gratuit du NHS (*National Health Service*), ils reçoivent aux États-Unis peu ou aucun soutien financier. Toutefois, on observe une tendance au rapprochement des tarifs remboursés aux utilisateurs finaux, au moins au niveau européen²². Les tarifs de prise en charge par les assurances sociales dans le Tableau 5 comprennent l'appareil, les accessoires, l'examen, l'adaptation de la prothèse et le suivi par un audioprothésiste sur une période de 5 ou 6 ans en moyenne.

Tableau 5 : Remboursement pour un appareil monaural (pour une oreille) par pays en 2018

	Suisse*	Allemagne	France**	Danemark	Royaume -Uni	Norvège	USA
Secteur privé	840 CHF (AI) 630 CHF (AVS)	903 CHF 784,94 EUR	345 / 1610 CHF 300 / 1400 EUR	497 CHF 4129 DDK	pas de remboursement		très limité, varie d'un État à l'autre
Secteur public				100%	100%	100%	100%

* En Suisse, les personnes inscrites auprès de l'Assurance Invalidité (AI) reçoivent une somme de 840 CHF pour l'achat d'une prothèse, et 1'650 CHF s'il y en a deux. Les assurés de l'Assurance Vieillesse et Survivants (AVS) bénéficient de 75% de l'indemnité de l'AI, soit 630 CHF pour un appareil et CHF 1'237.50 pour deux appareils.

** En France, les prothèses auditives sont remboursées à 60 % sur la base des tarifs officiels, fixés par la liste des produits et prestations (LPP), variables selon l'âge et le handicap de l'assuré : 1'400 euros pour les personnes déficientes auditives et souffrant de la cécité ou les personnes de moins de 20 ans / 300 euros pour les personnes de plus de 20 ans.

Source: Suisse : OFAS (2018) *Forfaits de l'AI / l'AVS pour l'acquisition d'appareils auditifs* ; Allemagne : GKV-Spitzenverband, *Versorgung für Schwerhörige verbessert – Kassen verdoppeln Festbeträge für Hörhilfen*, communiqué de presse du 23 juillet 2013 ; France : *Ameli*, le site officiel de l'Assurance Maladie française ; Danemark : *Amgros*.

Malgré le faible taux de remboursement par la sécurité sociale française²³ (300 euros par aide auditive pour une personne de plus de 20 ans), le prix d'appareil et la participation financière des patients élevés,

²² Autorité de la concurrence en France (2016) *Quelles pistes pour améliorer la concurrence dans le secteur des audioprothèses en France ?*

²³ « Depuis le début de 2019, un prix plafond de 1300 euros par oreille a été instauré par le protocole d'accord signé en juin 2018 par les trois syndicats d'audioprothésistes avec le ministère de la Santé. Il sera abaissé à 1100 euros par oreille en 2020. Puis les audioprothésistes devront proposer des appareils sans reste à charge, à 950 euros maximum, à partir du 1^{er} janvier 2021. Ces appareils concerneront toutes les catégories (contour



les aides auditives haut de gamme représentent une part importante du marché français. Les patients qui ont les moyens de se payer une prothèse auditive et qui, de toute façon, doivent payer une part considérable, choisissent souvent d'acheter les meilleurs appareils²⁴. Toutefois, c'est en Suisse que les appareils auditifs haut de gamme sont les plus vendus, malgré une participation financière importante du consommateur final. En Allemagne où le montant pris en charge par les assurances est un peu plus élevé, le consommateur final est moins disposé à payer en plus. Sur le marché allemand, le remboursement des aides auditives s'élève actuellement à 785 euros par appareil. Selon les fabricants, près de la moitié des appareils vendus sont des appareils complètement remboursés par les caisses-maladies. Ces dispositifs répondent généralement aux exigences de qualité et de bonne performance. Le prix de vente moyen des appareils auditifs en Allemagne s'en trouve en conséquence fortement réduit.

Arguments supplémentaires de la part des fabricants

Des fabricants ont mentionné encore d'autres raisons des différences de prix entre les pays. Ils soulignent que les coûts de distribution et du service par appareil vendu sont loin les plus hauts en Suisse. Ils évoquent des salaires élevés et des coûts supplémentaires dus au multilinguisme sur le marché suisse. Les prix entre les pays peuvent varier aussi en fonction de l'étendue de la garantie, des coûts des réparations et du traitement des retours. La possibilité d'essayer différentes aides auditives et le droit de retour accordé aux porteurs d'appareils auditifs aboutissent à un taux de retour et ainsi des coûts supplémentaires relativement élevé. Pourtant, ce service est également garanti dans les autres pays, par exemple en France, en Allemagne et en Norvège²⁵.

Les clients suisses sont décrits comme exigeants et attendant un très haut niveau de qualité et de service. De plus, il est connu depuis longtemps que les Suisses ont tendance à choisir les modèles coûteux. En 2008, les appareils auditifs les plus chers représentaient environ 40 pour cent du marché²⁶. Certains fabricants ont même renoncé à vendre en Suisse leurs modèles bon marché²⁷. Aujourd'hui, plus de 50% des porteurs d'appareils auditifs en Suisse choisissent les appareils appartenant aux deux classes haut de gamme²⁸. L'ex-président de la Fédération faïtière des fabricants d'appareils auditifs, le HSM (Hearing systems manufacturers), Martin Hofer, a relevé en 2009 que « les nouvelles technologies et une miniaturisation encore plus poussée font fortement baisser les prix. Les consommateurs ne se laissent plus simplement convaincre d'acheter un produit plus cher (...), mais optent dès lors beaucoup plus facilement pour un appareil entièrement remboursé par les assurances sociales²⁹ ». Toutefois, même si les prix d'appareils restent plutôt stables ou ont même baissé ces dernières années, les consommateurs suisses restent peu sensibles aux prix et sont fortement disposés à participer aux coûts d'achat³⁰.

d'oreille intra-auriculaire, etc.), devront comporter 12 canaux de réglage et au moins trois options de "confort" (anti-acouphène, anti-réverbération, sans-fil, réducteur de bruit du vent, etc.). De son côté, le remboursement de la Sécurité a grimpé à 60% du tarif de 300 euros en 2019, puis passera à 60% de 350 euros en 2020 et à 60% de 400 euros en 2021. » Source : BFM TV, *Le prix des prothèses auditives a baissé (et ça va continuer)*, publié le 25 mai 2019 :

<https://www.bfmtv.com/economie/le-prix-des-protheses-auditives-a-baisse-et-ca-va-continuer-1697310.html>

²⁴ Commission Européenne (2019) Décision concernant « Case M.8941 - EQT / WIDEX / JV ».

²⁵ Institut National de la Consommation (France) Vous achetez un appareil auditif. Fiche pratique J 340, publié le 5 avril 2019 <https://www.inc-conso.fr/content/vous-achetez-un-appareil-auditif> ; Commission Européenne (2019) Décision concernant « Case M.8941 - EQT / WIDEX / JV ».

²⁶ Surveillance des prix (2011) *Auslandpreisvergleich Hörgeräte*.

²⁷ NZZ, *Für die Schweiz nur die teuersten Hörgeräte*, publié le 2 mai 2010

<https://www.nzz.ch/fuer-die-schweiz-nur-die-teuersten-hoergeraete-1.5614562>

²⁸ Rapport annuel d'un fabricant.

²⁹ Service de presse de l'Organisation faïtière des PME suisses, *Demandes d'aides auditives en constante hausse*, publié en mars 2009.

³⁰ P. Koch et Ch. Hirter (2015) *Nouveau système de financement des appareils auditifs: quel effet sur les prix?*, Sécurité sociale CHSS 2/2015.



2.3 Prix des prestations par l'audioprothésiste

Tous les fabricants qui ont participé à notre enquête ont assuré qu'ils ne formulent pas de recommandations de prix pour l'utilisateur final à l'attention des audioprothésistes. Ceci relève entièrement de la compétence des audioprothésistes qui sont libres de fixer les prix de vente des appareils, selon l'éventail de prestations supplémentaires (test auditif, réglage, remplacement des pièces, prolongation de garantie, etc.).

Selon les informations disponibles sur les sites internet des revendeurs, le **prix de vente d'un appareil auditif** en Suisse varie actuellement entre 430 CHF pour un appareil d'entrée de gamme à 5'100 CHF pour des aides auditives de la gamme supérieure³¹. Une enquête de « Kassensturz » auprès d'une douzaine d'audioprothésistes révèle que le prix pour exactement la même aide auditive varie énormément d'un point de vente à un autre, la différence étant parfois même de 57%³². Une autre enquête de « Kassensturz » auprès des six plus grands revendeurs d'appareils auditifs montre que seuls les **prix des services liés à l'achat d'un appareil** varient de manière très importante. Les tarifs forfaitaires se situent entre 350 et plus de 2'000 CHF, selon les fournisseurs³³. Certains acousticiens marquent clairement que leurs tarifs ne dépendent ni de la marque ni du modèle d'un appareil et font partie intégrante de la prestation d'appareillage. En effet, selon l'avis des spécialistes, invoqué par l'Office fédéral des assurances sociales, il n'existe aucun lien établi entre la gravité de la déficience auditive et l'ampleur du travail d'adaptation ainsi que le coût d'un appareil auditif³⁴. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle l'OFAS a renoncé à un système distinguant plusieurs niveaux de remboursement au profit d'un système de forfait unique³⁵.

Le prix d'usine fixé par le fabricant ne représente donc qu'une partie du prix facturé par l'audioprothésiste au patient. D'ailleurs, les prix pratiqués par les audioprothésistes sur les appareils auditifs sont souvent peu transparents pour le client. Même si le formulaire normalisé impose aux acousticiens de faire figurer la part du prix relative à l'appareil et celle relative aux prestations associées, la facturation globale ne permet souvent pas d'identifier la part du prix final attribuée à l'appareil. Reste à savoir pourquoi les appareils auditifs et les services ne sont pas facturés séparément, malgré les consignes officielles. Les raisons possibles vont du simple confort à des tactiques de dissimulation délibérée. Dans tous les cas, il faudrait que les formulaires de facturation soient mieux vérifiés par les offices de l'assurance-invalidité (AI)³⁶. Seule une dissociation de la vente d'un appareil auditif et de la fourniture des prestations y associées pourrait révéler la réalité économique de la structure du prix.

³¹ Selon les informations disponibles sur les sites internet des revendeurs, par exemple Audibene : <https://www.audibene.ch/fr/prix-aides-auditives> et Amplifon : <https://www.amplifon.com/web/ch-fr/prix-des-appareils-auditifs>.

³² *Wie bitte?! Unerhörte Preisunterschiede bei Hörgeräten*, Emission SRF «Kassensturz» du 30 octobre 2018.

³³ *Abzocke bei Hörgeräten – umstrittene Servicepauschale*, Emission SRF «Kassensturz» du 5 juillet 2017.

³⁴ OFAS (2011) *Appareils auditifs : nouveau système forfaitaire dès le 1er juillet 2011*, Feuille d'information publiée le 25 mai 2011.

³⁵ La contribution forfaitaire de 840 CHF pour un appareillage monaural et de 1650 CHF pour un appareillage binaural (TVA comprise) couvre tous les frais (matériel et services) pour six ans. Ces forfaits sont calculés de manière à couvrir les prix pratiqués pour des appareils de qualité d'un modèle simple et adéquat ainsi que pour les adaptations et la maintenance par un spécialiste.

³⁶ Koch P., Hauri D., Hirter Ch., Mohler L. (IWSB), Kocher P.-Y., Scheiber L. (Kocher & Scheiber) (2014) *Analyse der Preise in der Hörgeräteversorgung*, Forschungsbericht Nr. 11/14 mandaté par l'Office fédéral des assurances sociales.



3. Conclusions

Les résultats de la présente analyse montrent clairement que les prix d'usine d'appareils auditifs varient fortement d'un pays à l'autre. En comparaison internationale, les prix d'aides auditives en Suisse sont plus élevés que dans d'autres pays européens malgré les efforts pour contrer cette tendance. En effet, afin de freiner une constante augmentation des coûts, un nouveau système de remboursement a été introduit le 1^{er} juillet 2011. Le système tarifaire a été remplacé par un système forfaitaire, selon lequel les assurés de l'AI et de l'AVS reçoivent une contribution forfaitaire fixe pour l'achat d'un appareil de qualité d'un modèle simple et adéquat, ainsi que pour les adaptations et la maintenance par un spécialiste. Le changement de système visait à renforcer le pouvoir décisionnel des assurés, accroître la concurrence et, ainsi, faire baisser les prix des appareils auditifs et des services. Malgré quelques résultats positifs (la concurrence a légèrement progressé et le prix moyen d'un appareil a diminué), en comparaison internationale, les prix des appareils auditifs en Suisse se maintiennent à un niveau élevé³⁷.

D'un autre côté, le niveau des prix s'avère être fortement influencé par la structure du marché et la politique d'achats mise en place dans les différents pays. En effet, les politiques d'achats publics permettent de réduire les prix d'appareils auditifs de manière considérable. Depuis la 6^e révision de l'AI, le Conseil fédéral dispose d'instruments suffisants dans ce domaine. Le premier volet de la 6^e révision prévoit, entre autres, la possibilité de lancer un appel d'offres public pour l'acquisition des moyens auxiliaires tels que les appareils auditifs³⁸. Ce nouvel instrument appliqué au marché des appareils auditifs permettrait de créer une véritable concurrence entre les fournisseurs. Les appareils auditifs pourraient être acquis à un prix nettement plus avantageux sans que la qualité ne soit affectée. L'AI aurait en outre la possibilité de négocier directement avec les fournisseurs et non plus uniquement avec les centres de remise³⁹. Par conséquent, afin d'accroître la concurrence dans le domaine des appareils auditifs et amener une baisse des prix, le Surveillant des prix préconise des mesures suivantes :

- 1) l'acquisition centralisée des appareils auditifs par une autorité fédérale directement auprès des fabricants par voie d'appel d'offres ;
- 2) la remise des appareils aux utilisateurs dans les grands centres régionaux afin d'accroître l'efficacité de la distribution ;
- 3) un meilleur contrôle exercé par les offices de l'assurance-invalidité (AI) quant à l'application des règles concernant la facturation séparée de la vente des appareils auditifs et des prestations de services afin d'augmenter la transparence et ainsi faire pression sur les prix ;
- 4) l'incitation des assurés à faire jouer la concurrence entre les audioprothésistes en ce qui concerne les prestations de services supplémentaires.

³⁷ Par rapport à l'année 2014, cf. Idem.

³⁸ Voir l'art. 21^{quater}1 de la Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI)
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19590131/index.html>

³⁹ OFAS (2011) *La révision 6a de l'AI*, Feuille d'information publiée en décembre 2011.



4. Bibliographie

Abzocke bei Hörgeräten – umstrittene Servicepauschale, Emission SRF «Kassensturz» du 5 juillet 2017.

ALCIMED (2009) *Etude européenne sur le marché et les prix des aides techniques destinées aux personnes handicapées et âgées en perte d'autonomie*, CNSA.

Ameli.fr, Informations sur le site officiel de l'Assurance Maladie française.

Audio Infos, *Ventes d'aides auditives : plébiscite pour les écouteurs déportés*, publié le 14 décembre 2018. <https://www.edp-audio.fr/actualites/entreprises/6202-ventes-d-aides-auditives-plebiscite-pour-les-ecouteurs-deportes>

Autorité de la concurrence en France (2016) *Quelles pistes pour améliorer la concurrence dans le secteur des audioprothèses en France ?*

BFM TV, *Le prix des prothèses auditives a baissé (et ça va continuer)*, publié le 25 mai 2019. <https://www.bfmtv.com/economie/le-prix-des-protheses-auditives-a-baisse-et-ca-va-continuer-1697310.html>

BIHIMA (the British Irish Hearing Instrument Manufacturers Association), *Market Statistics Q1 2019*.

Commission de la concurrence COMCO (2011) *Zwischenbericht vom 17. Februar 2011 in Sachen Vorabklärung gemäss Art. 26 KG betreffend 22-0387 Markt für Hörgeräte wegen allenfalls unzulässiger Wettbewerbsabrede gemäss Art. 5 KG*.

Commission Européenne (2019) *Décision concernant « Case M.8941 - EQT / WIDEX / JV »*.

Contrôle fédéral des finances CDF (2007) *Politique d'octroi de moyens auxiliaires aux personnes handicapées Evaluation de l'attribution de moyens auditifs à l'AI et à l'AVS*.

Etude EuroTrak 2018 : faits et chiffres, publié sur le site de Hearing Systems Manufacturers. https://www.hsm-schweiz.ch/fileadmin/user_upload/hsm-schweiz/downloads/eurotrak_studie/2018/HSM_Etude_EuroTrak_2018_faits_et_chiffres.pdf

GKV-Spitzenverband, *Versorgung für Schwerhörige verbessert – Kassen verdoppeln Festbeträge für Hörhilfen*, communiqué de presse du 23 juillet 2013.

Hearing Aid Buying Guide, Consumer Reports, Etats-Unis, publié le 2 janvier 2019. <https://www.consumerreports.org/cro/hearing-aids/buying-guide/index.htm>

Institut National de la Consommation (France) *Vous achetez un appareil auditif. Fiche pratique J 340*, publié le 5 avril 2019. <https://www.inc-conso.fr/content/vous-achetez-un-appareil-auditif>

Koch P., Hauri D., Hirter Ch., Mohler L. (IWSB), Kocher P.-Y., Scheiber L. (Kocher & Scheiber) (2014) *Analyse der Preise in der Hörgeräteversorgung*, Forschungsbericht Nr. 11/14 mandaté par l'Office fédéral des assurances sociales.

Koch P. et Hirter Ch. (2015) *Nouveau système de financement des appareils auditifs: quel effet sur les prix?*, Sécurité sociale CHSS 2/2015.



NZZ, *Für die Schweiz nur die teuersten Hörgeräte*, publié le 2 mai 2010.

[https://www.nzz.ch/fuer die schweiz nur die teuersten hoergeraete-1.5614562](https://www.nzz.ch/fuer-die-schweiz-nur-die-teuersten-hoergeraete-1.5614562)

OFAS (2011) *La révision 6a de l'AI*, Feuille d'information publiée en décembre 2011.

OFAS (2018) *Forfaits de l'AVS pour l'acquisition d'appareils auditifs*, Information à l'intention des personnes malentendantes.

OFAS (2018) *Forfaits de l'AI pour l'acquisition d'appareils auditifs*, Information à l'intention des personnes malentendantes.

OFAS (2011) *Appareils auditifs : nouveau système forfaitaire dès le 1^{er} juillet 2011*, Feuille d'information publiée le 25 mai 2011.

Service de presse de l'Organisation faitière des PME suisses, *Demandes d'aides auditives en constante hausse*, publié en mars 2009.

Sivantos and Widex successfully complete merger: new company to operate as WS Audiology, Communiqué de presse de Sivantos du 1^{er} mars 2019.

<https://www.sivantos.com/2019/03/01/new-company-ws-audiology/>

Surveillance des prix (2011) *Auslandpreisvergleich Hörgeräte*.

The Ear Foundation (2011) *The Latest Hearing Technologies: Uptake and Evaluation (Confidential Report for NHS Innovations)*.

<https://www.earfoundation.org.uk/research/research-categories/recent/the-latest-hearing-technologies-uptake-and-evaluation>

The Hearing Review, *Hearing Aid Sales Increase by 2.5% in First Quarter of 2019*, publié le 1 mai 2019.

<http://www.hearingreview.com/2019/05/hearing-aid-sales-increase-first-quarter2019/>

The Hearing Review, *Industry Consolidation, Act 2?*, publié le 22 mai 2018.

<http://www.hearingreview.com/2018/05/industry-consolidation-act-2/>

Wie bitte?! Unerhörte Preisunterschiede bei Hörgeräten, Emission SRF «Kassensturz» du 30 octobre 2018.